



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bruit

Question écrite n° 46743

Texte de la question

M. Alain Griotteray appelle l'attention de Mme le secrétaire d'Etat aux transports s'agissant des doléances formulées par un certain nombre de concitoyens de Maisons-Alfort, commune située dans sa circonscription, en particulier ceux dont les habitations jouxtent la voie de chemin de fer. Le problème pose est lié au passage quotidien des trains à grande vitesse en provenance de Lyon et rejoignant la capitale à une vitesse excessive de 130 à 140 kilomètres par heure. De ce fait, les riverains sont confrontés à un bruit insoutenable atteignant 95 à 98 décibels presque continuellement de 8 heures à 20 heures. Ce constat suffit à mesurer et à comprendre l'exasperation d'une population qui subit ce fleau depuis maintenant plusieurs années. Alors que la loi du 31 décembre 1995 a fixé un seuil de tolérance du bruit à 65 décibels, il est plus que surprenant de constater qu'aujourd'hui encore des « îlots » de ce type persistent sans que les pouvoirs publics n'aient pris toutes les dispositions qui s'imposent. Il lui demande, d'une part, de bien vouloir lui faire connaître de son sentiment sur ce point et, d'autre part, de lui apporter les précisions nécessaires sur les mesures concrètes qu'elle entend prendre dans les prochaines semaines pour mettre un terme à ces nuisances phoniques. En la matière, il devrait être possible, selon lui, d'imposer une réduction de la vitesse des trains, disposition simple et efficace, sans entreprendre une isolation phonique de tout un quartier, disposition pour le moins coûteuse et inapplicable rapidement.

Données clés

Auteur : [M. Griotteray Alain](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46743

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 1996, page 6827